

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du 26 JUILLET 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Six Juin, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Madame MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme NICOLAS
 Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI
 Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD
 Mme MIQUET présente un pouvoir de Mme BARET

Objet : Considérant que les tarifs de la piscine ont été fixés par délibération D 11 03 716 du 22 juin 2011 et D 12 03 748 du 27 juin 2012.

Piscine intercommunale : modification de certains tarifs et politique tarifaire en direction de certains publics Que Monsieur le Président explique que suite à la mise en place d'un nouveau contrôle d'accès à la piscine, il convient de modifier le tarif des cartes d'abonnements comme suit :

Qu'il indique également qu'il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs pour certains abonnements et articles de natation et de réexpliquer certains articles.

Considérant que les nouveaux tarifs, présentés ci-dessous, seront applicables au 1^{er} juillet 2013.

1. Tarifification générale

	Résidents/Extérieurs	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Tarif famille 3-4 personnes (1)	11 €	11 €
Activité/ Animation		7.5€
Carte d'abonnement	2 €	3 €
Bonnet polyester		1 €

(1), dont un parent minimum.

2. Abonnements annuels

Le tarif Sénior est supprimé et intégré à la tarification applicable aux associations

3. Tarifification applicable aux scolaires/associations/clubs

PRÉFECTURE du RHÔNE
 Reçu le 02 JUIL. 2013
 DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
 ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 17

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Associations : tarif annuel par personne		
Aquagym Sénior, (3)	115.5 €	115.5€
Aquabike Sénior (3)		231 €
Centre Handi/séance		36€

(3) Seuls les membres des associations « La Gaité Laurentinoise » et « le Club rencontre » pourront en bénéficier. Tarif applicable pour un cours collectif association sénior.

4. Tarifification spécifique :

Monsieur le Président indique que certaines catégories de personnes peuvent bénéficier de tarifs particuliers.

Les tarifs spéciaux, présentés ci-dessous, seront applicables au 1^{er} juillet 2013.

- Tarifs réduits

Ce tarif s'applique :

- aux jeunes de moins de 16 ans
- aux lycéens, étudiants (de moins de 26 ans)
- aux séniors de plus de 62 ans
- aux personnes handicapées et à leur accompagnant

Ce tarif s'applique sur présentation d'un justificatif.

Pour les demandeurs d'emploi, le tarif réduit ne s'applique que sur les entrées unitaires

- Tarifs résident

Ce tarif s'applique :

- Aux habitants des communes- membres du Syndicat Intercommunal Murois
- Aux habitants des communes ayant conventionné avec le Syndicat Intercommunal Murois. Ce tarif ne sera appliqué que sur les articles indiqués dans les conventions.
- Aux personnes travaillant à St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure.

Ce tarif sera applicable pour toutes les activités et entrées sur présentation d'un justificatif.

- Tarif résident réduit

- Accueil de loisir

Ce tarif s'applique après accord du Syndicat Intercommunal Murois.

- Accès gratuits
- Enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte
- agents titulaires et stagiaires du Syndicat Intercommunal Murois en position d'activité ou détachés auprès de celui-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.
- agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité au Syndicat Intercommunal Murois, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,
- conjoints et enfants de moins de 18 ans (à la charge de l'agent) de l'agent en activité

Pour ces catégories de personnes, une liste sera dressée et actualisée chaque année par note de service.

- Pompiers des communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure et Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) dans le cadre de leur entraînement professionnel et uniquement pendant les heures d'ouvertures au public.
- Gendarmes de la gendarmerie intercommunale et de la Brigade de gendarmerie aéro portuaire dans le cadre de leur entraînement professionnel et uniquement pendant les heures d'ouvertures au public.
- Accueil de loisirs des communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

Pour ces catégories de personnes, ce tarif s'applique sur présentation d'un justificatif.

- Entrées individuelles gratuites comme lot ou objet de promotion

Ces entrées ne peuvent être octroyées que par le Président du Syndicat Intercommunal Murois. Une liste de ces entrées individuelles gratuits devra être tenue annuellement.

Après Délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2013
- **VALIDE** les nouvelles conditions tarifaires appliquées à certaines catégories de publics
- **ACCORDE** au Président le droit d'accorder la possibilité de créer des accès gratuits à la piscine intercommunale
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférent.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.
Fait à St Laurent de Mure, le 27 juin 2013.

Le Président,

Bernard BEGLIN



